

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

Mairie de HUNDSBACH
18, rue Principale
68130 HUNDSBACHTél. : 03 89 07 81 95
Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH
DE LA SEANCE DU 26 MAI 2025**

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

Sous la présidence de M. RUFI Philippe, Maire,

Étaient présents : (6)**Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1^{er} adjoint au Maire, EHNY Lionel, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, SCHWEITZER Didier, SIMON Pascal,****Étaient excusés sans représentation : (3)****Madame et Messieurs, GRAHN Sabine, LONSKI Etienne, RUEFF Martin,****Était également présente, Mme Christine KEIFLIN, trésorière du conseil de fabrique.**Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance

Administration générale, finances

2. Compte-rendu de la séance précédente
3. Factures payées
4. Décisions du Maire
5. Aménagement du cimetière
6. Travaux église
7. Dossier subvention CeA : aménagements extérieurs
8. Panneaux chapelle
9. Convention territoriale globale à conclure avec la CAF

Urbanisme, environnement

10. Dossiers déposés + plans zonage PLUi

Informations diverses

11. Demande cercle théâtral
12. Inauguration du 14/09
13. Don conseil de fabrique
14. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme LANG Annick est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assistée par Mme MEYER Martine, secrétaire générale de mairie.

2. Compte rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2025 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Factures payées

Toutes les factures payées sont présentées. Il n'y a aucune remarque de la part des conseillers.

4. Décisions du Maire

Monsieur le Maire présente les décisions prises après avis favorable de l'ensemble des membres du conseil municipal, depuis la dernière réunion :

- | | |
|--|----------------|
| - 21/05/2025 : Achat électroménager | 1 000,00 € TTC |
| - 21/05/2025 : piquetage pour travaux | 636,00 € TTC |
| - 21/05/2025 : arpentage rue des Ruisseaux | 1 080,00 € TTC |

5. Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire revient sur la réunion du 22 mai 2025 avec les élus de Hausgauen. Après l'étude des devis, il en ressort que quelques ajustements sont nécessaires. Les élus proposent de visiter l'une ou l'autre réalisation avant d'attribuer les travaux.

6. Travaux église

Suite à la réunion du 22 mai dernier, monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Hausgauen attend le résultat de l'audit de l'entreprise Bodet pour ensuite provoquer une réunion de budget.

La décision finale pour participer aux travaux de rénovation de l'église sera prise à l'issue de cette réunion.

7. Dossier de subvention CeA pour des travaux d'aménagement extérieurs

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de faire divers travaux d'aménagements extérieurs, à savoir la réfection de la voie entre la rue des Jardins et la rue des Peupliers, le chemin d'exploitation entre la rue des Champs et le site des déchets verts, la reprise du cheminement piétons chemin St Martin et la mise en place d'une balançoire et d'une tyrolienne sur le site du multisports,

CONSIDERANT les dossiers présentés par le Maire,

Au vu des pièces présentées, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le projet des travaux tel qu'il est présenté pour un montant prévisionnel de 85 000 € HT.

- Rappelle que la somme est inscrite au budget primitif 2025.
- Sollicite une subvention à la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace (FCA).
- S'engage à exécuter les travaux dès leur approbation et l'octroi des subventions sollicitées.
- Assurera le financement de la part restante à la charge de la commune par des fonds propres d'une part et au moyen d'emprunts à long terme à contracter auprès de la caisse de dépôts et consignation ou d'autres organismes de crédit à désigner pour l'amortissement desquels les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget communal d'autre part.
- Certifie que la dévolution de travaux se fera conformément au nouveau code des marchés publics.
- Désigne le Maire de Hundsbach comme personne responsable du marché et l'autorise à signer tous les actes à intervenir.

Contrôle de légalité :	28/05/2025	Publication :	28/05/2025
N° délibération :	2025 DCM 05 26 - 01	Nomenclature ACTES	1.1.2

Attribution des travaux

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le budget communal,
- VU la délibération n° 2025 DCM 05 26 – 01 approuvant les travaux,
- VU la réunion de travail en date du 19 mai 2025

Au vu des pièces présentées, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver les travaux qui seront constitués de plusieurs lots :
 - Lot n° 1 : réfection de la voie entre la rue des Jardins et la rue des Peupliers
 - Lot n° 2 : remise en état du chemin d'exploitation entre la rue des Champs et le site des déchets verts
 - Lot n° 3 : reprise du cheminement piétons chemin Saint martin
 - Lot n°4 : mise en place d'une balançoire et d'une tyrolienne sur le site du multisports.
- Retient les entreprises suivantes :
 - Lot n°1 : Entreprise ENCER pour un montant de 23 625,00 € HT
 - Lot n°2 : Entreprise ROKEMANN pour un montant de 16 525,10 € HT
 - Lot n°3 : Entreprise ENCER pour un montant de 14 028,00 € HT

Contrôle de légalité :	25/06/2025	Publication :	25/06/2025
N° délibération :	2025 DCM 05 26 - 02	Nomenclature ACTES	1.1.2

Pour l'aire de jeux les rendez-vous sont pris. Les devis vont être effectués.

8. Panneaux chapelle

Monsieur le Maire présente des devis pour les panneaux d'affichage. Le conseil municipal propose de retenir l'entreprise SEMIO.

Les conseillers optent pour l'installation de trois panneaux, ce qui représente la somme de 1 759.09 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- D'autoriser le maire à signer le devis pour la somme de 1 759,09 € TTC et effectuer le mandat correspondant.
- Les sommes sont inscrites au budget primitif 2025.

Contrôle de légalité :	25/06/2025	Publication :	25/06/2025
N° délibération :	2025 DCM 05 26 - 03	Nomenclature ACTES	1.1.4

9. Convention territoriale globale avec la CAF

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A CONCLURE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA-

la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur 3 axes et comporte 12 fiches actions :

Les 3 axes retenus sont :

- **Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer.**

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

- **Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire**

Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

- **Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ**

Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été défini :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés
- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau
- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveurs des Ados
- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire
- Action 7: Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours
- Action 8 : Soutenir les parents sundgauviens

Pour l'axe 3 :

- Action 10: Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels
- Action 11 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
- Action 12 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	1 090 000,00 €
Bonus Territoire	765 000,00 €
Chargés de Coopération	74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

Contrôle de légalité :	28/05/2025	Publication :	28/05/2029
N° délibération :	2025 DCM 05 26 - 04	Nomenclature ACTES	5.7.9

10. Urbanisme

Monsieur le Maire présente les planches élaborées par la CCS suite à la réunion en mairie le 14 mai dernier. Il précise qu'il fera le maximum pour préserver les zones constructibles.

Dossiers déposés :

- PC HIS Yvon – construction d'un garage rue Principale : monsieur le Maire précise que la CeA a émis un avis favorable, mais qu'aucun nouvel accès sera donné pour cette propriété. Le pétitionnaire a modifié la façade mais en gardant une porte. Il faut voir avec l'unité routière si cela peut être autorisé.
- DP HIS Yvon – construction d'une serre à tomates : avis favorable
- CU 5 rue des Ruisseaux – vente immobilière
- CU 7C rue des Ruisseaux – vente immobilière
- CU rue des Peupliers – construction d'une maison d'habitation : il faut mentionner l'existence d'une conduite d'assainissement qui avait été autorisée par le propriétaire. Sachant que le fossé est sous dimensionné, il faut également informer que la zone est inondable.

11 – Demande du cercle théâtral

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande du cercle théâtral qui est à la recherche d'un local pour stocker les décors de l'association. Monsieur le maire propose de publier une actualité sur le site de la commune.

12 – Inauguration du parc de la chapelle

L'inauguration du parc de la chapelle est prévue pour le dimanche 14 septembre. Une réunion d'organisation sera prévue le 10 juin à 19h30.

13 – Don du conseil de fabrique

M. le Maire informe le conseil municipal que suite aux appels aux dons lancés au profit de la rénovation de la Chapelle Ste Odile à Hundsbach par le Conseil de Fabrique de la Paroisse de Hausgauen-Hundsbach, en concertation avec la commune de Hundsbach, Monsieur David Stoecklin, Président du Conseil de la Fabrique, après délibération du Conseil de Fabrique de la Paroisse de Hausgauen-Hundsbach, fait don à la commune de Hundsbach du solde du compte ouvert à cet effet, pour un montant de 2 443.74 €. Le compte sera clôturé après cette opération.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte le don de 2 443,74 € en faveur de la rénovation de la chapelle Sainte Odile.
- charge M. le Maire de procéder à l'encaissement de ce don.

Contrôle de légalité :	28/05/2025	Publication :	28/05/2029
N° délibération :	2025 DCM 05 26 - 05	Nomenclature ACTES	7.10.5

14 – Divers

- Monsieur le Maire présente une demande du lycée Jean Jacques Henner pour un don pour le financement d'un voyage éducatif à Bordeaux.
Le conseil municipal, décide de ne pas donner suite à cette demande.
- La prochaine séance est fixée au 25 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h50

Le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication